

ARRETE

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme Anne Virginie
POUSSE- Conseillère Municipale

-----n° 2020/009

Le Maire de la Commune de Grézieu-la-Varenne. ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/026 portant élection de M Bernard ROMIER, Maire la Commune de Grézieu-la-Varenne,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/027 en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à Monsieur le MAIRE à 8 postes,

Vu la délibération n° 2020/028 portant élection des adjoints au Maire,

Vu l'article 30 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Vu l'arrêté n° 2020/02 portant délégation à M. Laurent Fougeroux concernant la gestion des salles communales,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice d'un conseiller municipal délégué,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mme Anne Virginie POUSSE, est déléguée en permanence pour exercer les fonctions suivantes : **en charge du sport et de la gestion des locaux sportifs ;**

Article 2 :

Il est également donné délégation à Mme Anne Virginie POUSSE à l'effet de signer :
- tous actes et documents administratifs de gestion courante et portant décision relevant de sa délégation.

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence, pour quelque cause que ce soit, Mme Anne Virginie POUSSE sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des adjoints présents dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Article 4

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Grézieu-la-Varenne, le 26 mai 2020

LE MAIRE,
Bernard ROMIER



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 4/06/20

Date d'affichage le : 5/06/20